



Syndicat Force Ouvrière Justice GUADELOUPE

Syndicat Local FO Justice

Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault

12 Rue de la Manche à l'Eau 97122 Baie-Mahault – Téléphone 05 90 25 11 59 – 06 90 54 32 60 Mail : slpfobmao@hotmail.com

PLATEFORME REVENDICATIVE

Monsieur le Directeur Interrégional,

Le syndicat **FO Justice Guadeloupe** salut votre déplacement sur notre territoire guadeloupéen. Votre présence pour l'ouverture de la toute nouvelle Maison d'Arrêt de Basse-Terre tombe à pic, et votre venue sur Baie-Mahault est l'occasion pour notre organisation de continuer les actions menées en intersyndical mais aussi vous adresser de nouveau notre plateforme revendicative.

➤ **Révision de l'Organigramme de Référence** de l'établissement pour l'adapter à la réalité du terrain. Tant que cet OR ne sera pas revu, le CP de Baie-Mahault aura toujours des difficultés dans l'organisation RH des services.

➤ **Apports en effectif** : la situation des effectifs au CP de Baie-Mahault est en constante baisse. **FO Justice Guadeloupe demande** des effectifs supplémentaires rapide pour pallier les départs à la retraite et des vacances de postes. Il est inconcevable de voir une ouverture de CAP avec 0 poste pour le CP de Baie-Mahault, sachant la situation RH catastrophique de l'établissement. Ce manque d'effectif chronique contribue malheureusement à la dégradation des conditions de travail des personnels. Par ailleurs, une révision du rythme de travail s'impose afin de préserver la santé physique et mentale et la sécurité des agents. D'où la demande express de suppression des services matin/soir et des nuits à répétition.

➤ **Problèmes de la formation des personnels** : trop souvent les agents se voient refuser des formations sous le prétexte de la restriction budgétaire. La formation des personnels est un droit et l'administration se doit de le respecter. Quand ce sont les directeurs qui partent en séminaires ou autres, cette excuse n'est pas avancée. D'autre part, le circuit de validation n'est parfois pas clair pour les agents.

➤ **Création de structures adaptées sur notre territoire** : depuis des années, notre organisation syndicale fait la demande de structures adaptées (UHSA - UHSA) pour les détenus à profil psy. Non seulement les personnels ne sont pas formés pour accueillir et prendre en



charge ce type de détenus. D'autant plus que la majorité des agressions sur personnels est perpétrée par ces personnes détenues psychologiquement instables. Il est grand temps que notre ministère et celui de la santé se mettent d'accord pour aboutir à un projet fiable. La création de ces structures rentre totalement dans le cadre de la lutte contre la violence envers les personnels.

Cette même réflexion doit être menée pour la création d'un établissement pour mineurs (EPM). Nous ne pouvons plus tolérer de voir un pseudo Quartier Mineur sur le CP. Les mineurs doivent être totalement isolés des personnes détenues majeures, ce qui n'est pas le cas sur l'établissement. Nous savons tous comment la violence juvénile a augmenté en Guadeloupe, il est donc inconcevable de voir des cellules doublées au QM.

➤ **Projet DAC** : une réflexion doit être menée sur les services transversaux (Buanderie, Cuisine, Magasin, US, ...) du DAC du Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault.

➤ **Désencombrement de l'établissement**, devenu insoutenable. **FO Justice Bémao** demande l'augmentation des transferts de personnes détenues condamnées à de longues peines vers l'Hexagone. Mais aussi le réaménagement des courtes peines pour lutter contre la surpopulation.

➤ **Volet sécuritaire.**

- Des fouilles régulières et systématiques sont demandées sur l'établissement pour lutter contre l'introduction et l'utilisation d'objets interdits.
- Sécurisation du domaine pénitentiaire, y compris les accès.
- Mise à disposition de moyens de communication efficaces : émetteurs/récepteurs (toujours en panne), dispositifs anti-drone, sécurisation et agrandissement du parking du personnel.
- Installation des caméras manquantes dans les secteurs non couverts de la détention.
- Réparation immédiate des dysfonctionnements des alarmes.
- Réorganisation des mouvements des personnes détenues, afin de réduire les risques pour la sécurité des agents.
- Il est prévu la création d'une brigade cynophile en Martinique. Qu'en est-il pour la Guadeloupe ? Il y aura-t-il une déclinaison sur notre établissement ? Le personnel se pose la question d'un équilibre des forces, car dans l'île sœur, certaines choses sont déjà en place et pas chez nous, à savoir la Gestion de la formation, une SAS, atelier de confection des uniformes...

➤ **Le personnel administratif :**

- Ecrêtage des heures. Il n'est pas concevable que les agents perdent des heures travaillées.



- Effectif prévision DAC : en termes de locaux et RH.
- Plan de requalification local $C \Rightarrow B$, $B \Rightarrow A$. Qu'en est-il pour les établissements de Guadeloupe ? Les agents ne comprennent pas qu'il y ait une mobilité et pas le personnel en tenue.
- Réexamen quadriennal de l'IFSE. Pas de réexamen effectué en 2024 et 2025.

➤ **Le SPIP de Guadeloupe :**

- **Projet Base SPIP sur le domaine :** Le 4 novembre, la Directrice du CP de Baie-Mahault a présenté aux Organisations Syndicales deux projets de « Base SPIP » sur le domaine. Tout d'abord, Monsieur le Directeur Interrégional, nous regrettons amèrement que ces projets ne soient présentés aux OS que maintenant alors qu'ils ont été travaillés depuis bien longtemps. Nous refusons que les OS soient tenues à l'écart de projets aussi importants pour l'établissement.

Le Projet 1 semble être celui que la DI a validé. Mais, force est de constater que celui-ci ne reflète en rien les réalités du terrain et ne prend même pas en compte les besoins du personnel. Pour notre organisation, c'est un refus catégorique de cette proposition.

Le Projet 2 correspond nettement mieux à l'attente des personnels du SPIP. Le problème, nous ne voulons pas d'une construction en préfabriqué (algéco), un matériel qui tend à s'user rapidement avec la chaleur et l'humidité. Nous préconisons une construction en béton qui durera dans le temps. Le choix de ce projet ne doit pas être subordonné à une question financière. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour les collègues du SPIP, afin qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

- Absence d'un cadre sur l'ALIP de Basse-Terre depuis trop longtemps. La DFSPIP est obligée d'assurer elle-même l'intérim.
- Un manque d'effectif sur l'ensemble du SPIP par rapport au nombre de dossiers à traiter et des personnes suivies.
- Un dialogue social en déclin et un manque de communication dans les services.

FO Justice Guadeloupe demande juste le respect des droits légitimes des personnels, l'arrêt de toutes exploitations et de la souffrance au travail et le non-démantèlement du service public par des mesures restrictives.

Baie-Mahault, le 17 novembre 2025

Le Secrétaire Régional FO Justice Guadeloupe

